L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 MARS 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $15; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces insérées dans le corps de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 est le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 p. cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 30 cents par la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 4 MARS.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, huit terrains situés dans le Troisième District, au faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Solidelle, Bagatelle et Prosper, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Et à 10 heures, à son entrepôt, No 23, rue Jefferson, des meubles et effets. Aussi, à 4 1/2 heures, sur les lieux, les meubles et effets qui se trouvent dans la maison No 3 1/2, rue Carondelet.

Par Vincent & Co.—à 10 heures, au magasin de MM. Cohen & Pinsky, 181, rue de la Douane, vente sans réserve d'un stock de tapis, devants de cheminée, étoffes à rideaux, tapisserie, stores, toiles cirées, nattes, &c.

Par Louis Stern & Bros—à leur salle d'encan, grande vente sans réserve de marchandises sèches, lingerie, articles de fantaisie, &c.

Par G. Léaumont—à sa salle d'encan, 360 caisses bottes, souliers et chapeaux, et articles de toilette pour hommes et marchandises sèches.

Par G. de Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une résidence en briques et à étage, No 20 de la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Par G. de Feriet—au No. 96 de la rue Bienville, meubles, un grand assortiment varié de magnifique verrerie de Bohême—sans aucune réserve ou limite.

Par C. E. Fortier—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété dans la rue Conti, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Par S. Gutnabit—à 11 heures au Half-Way House, sur le Bassin neuf, trente belles vaches laitières.

Par A. Ferber—au No 36 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c., sans réserve.

Par Hoffman, Marks & Co.—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, étrangères et du pays, lingerie—sans réserve; marchandises avariées.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ La vente à l'encan d'aujourd'hui par le shérif, comprenant

A 10 heures A. M., à son entrepôt No 23 rue Jefferson, 3ème District—Meubles et effets. A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriétés améliorées de valeur situées à l'angle des rues St Antoine et Solidelle, 3ème District.

Et à 4 1/2 heures P. M., au No 3 1/2 rue Carondelet, 1er District, meubles, etc.

Voir aux annonces.

Vente de tapis.—Nous appelons l'attention du public sur la vente du stock de tapis, toiles vernies, stores, rideaux, etc., etc., de MM. Cohen & Linsky qui aura lieu ce matin, à 10 heures, par le ministère de MM. Vincent & Co, rue du Canal No 181. Voyez l'annonce.

Les deux Conventions.

La Convention nègro-radicale, réunie le 23 novembre 1867, à l'Institut des Artisans, a terminé ses travaux le 2 mars 1868, après trois mois et quelques jours de session. Elle a voté une Constitution que nous ferons connaître en temps et lieu, et qui doit être soumise à la ratification des électeurs le 17 et le 18 avril prochain.

Nous avons dit assez souvent notre opinion sur l'origine de cette Convention, mais il n'est pas hors de propos de rappeler succinctement les principaux arguments invoqués contre la légalité d'une pareille assemblée.

1o Le gouvernement des Etats-Unis ayant fait la guerre aux Etats du Sud pour leur imposer l'Union et la Constitution, il est évident que, par la soumission des armées "rebelles," l'Union se trouvait rétablie de plein droit et que la Constitution reprenait son autorité dans tout le territoire de l'Union. Les individus pouvaient être poursuivis à raison de leurs actes personnels suivant les formes prescrites par les lois, mais les Etats ne pouvaient être pris à partie, ni par le pouvoir judiciaire ni par le pouvoir législatif. La rétroactivité des lois étant formellement interdite par la Constitution, le Congrès ne pouvait porter atteinte aux droits des Etats pour des faits accomplis.

2o En admettant par hypothèse, qu'au point de vue politique le Congrès put se croire autorisé à exiger des Etats sudistes certaines conditions et certaines garanties avant d'admettre leurs représentants et leurs sénateurs, il eût fallu que ces conditions et ces garanties fussent l'objet d'un consentement régulier du peuple des Etats consulté suivant les formes prescrites par leurs propres Constitutions, que le Congrès n'avait le droit ni de supprimer ni de modifier.

3o Une Convention d'Etat ne pouvait être convoquée que par le gouverneur en vertu d'une délibération de la législature. La Convention actuelle, élue en vertu d'une loi du Congrès, mais en violation de la Constitution de la Louisiane, est une assemblée sans caractère légal.

4o. Au point de vue même des lois de reconstruction, l'assemblée étant le produit d'un enregistrement frauduleux, ne peut-être reconnue comme l'expression du suffrage soidisant universel établi par la législation congressionnelle. La Convention ne représente ni les affranchis, ni la partie saine de la population de couleur libre de naissance, ni encore moins la population blanche de l'Etat. Elle ne représente qu'une clique minime de chercheurs de places.

Mais tout ce que nous pourrions dire sur le caractère de cette réunion hybride, ne changerait rien à la situation présente. La Convention n'en a pas moins siégé depuis le 23 novembre jusqu'au 4 mars; elle n'en a pas moins voté une Constitution qui sera selon toute probabilité, soumise à la ratification des électeurs dans moins de six semaines.

Quand nous aurons sous les yeux le texte complet de la Constitution projetée, nous aurons occasion d'apprécier les modifications qu'elle apporterait à nos institutions politiques et sociales. Nos lecteurs en ont déjà une idée par les comptes-rendus que nous avons publiés et par les protestations de quelques membres opposants que nous avons reproduites hier. Qu'il nous suffise de dire que cette Constitution établirait l'égalité politique et sociale et le mélange des races dans les lieux publics, et qu'elle assurerait le contrôle du gouvernement à l'élément africain. C'en est assez pour faire sentir à chaque citoyen toute la portée d'un pareil document.

L'ordonnance relative à la ratification est très importante; nous en donnons le texte plus loin. Elle prescrit une élection qui sera tenue le 17 et le 18 avril; elle autorise tous les votants enregistrés à voter dans toute paroisse après dix jours de résidence, sur la simple présentation de leur certificat, ou, à défaut de cette pièce, d'un affidavit ou de toute autre preuve. D'après les règlements établis par le général Sheridan, il fallait, pour être admis à voter, avoir trois mois de résidence dans la paroisse et être muni de son certificat. Les conventionnels ont modifié cette condition en se fondant sur les dispositions analogues d'un bill voté récemment par les deux Chambres du Congrès, mais qui n'a pas encore été l'objet d'une sanction ou d'un veto de la part du Président, et qui n'a pas force de loi. Dans l'état actuel de la législation, le droit de la Convention à modifier les conditions de l'élection est très contestable.

Mais la partie de l'ordonnance qui peut soulever la plus forte objection est celle qui prescrit l'élection d'un gouvernement d'Etat complet par la même élection qui devra décider du sort de la Constitution. C'est là, comme nous l'avons déjà démontré, une prétention que rien ne justifie dans les lois de reconstruction, et il est douteux que le commandant du district qui a, d'après ces lois, la direction et le contrôle de l'élection, admette cette confusion dans la manière de procéder.

Par une coïncidence singulière, la convention du parti démocrate conservateur, convoquée pour le 5 mars, va se réunir au lendemain du jour où la convention radicale a terminé ses travaux. Elle pourra donc délibérer en pleine connaissance de cause sur les mesures qu'il convient de prendre pour déjouer les plans des radicaux. Les délégués des paroisses auront sous les yeux le texte du projet de Constitution et il leur appartiendra d'indiquer au peuple de la Louisiane la conduite à tenir pour éviter la perturbation sociale et politique dont l'Etat est menacé. Nous ferons connaître le résultat des travaux de cette assemblée et nous présenterons nous-même quelques suggestions sur les devoirs qu'imposent les circonstances présentes.

Mort de l'abbé Turgis.

S'il est quelque chose qui nous console des misères et des défaillances de notre pauvre espèce humaine, dont les meilleurs instincts sont si souvent étouffés par l'égoïsme, c'est de rencontrer sur notre route, un de ces caractères qui rappellent par leur simplicité, par leur abnégation, par leur dévouement sans bornes au prochain, les types primitifs des premiers apôtres de l'Evangile. Tel était l'abbé Turgis qui vient de succomber à la peine, victime des fatigues et des privations qu'il s'était imposées pendant la dernière épidémie. Sa mort sera un deuil public pour une communauté qui avait appris à le connaître et à l'aimer en le voyant pratiquer, chaque jour, avec une sérénité et une force d'âme inaltérable, toutes les vertus chrétiennes. Il était impossible de pousser plus loin que ne le faisait ce bon et excellent prêtre, cet homme au cœur d'or, l'oubli de soi même, le sacrifice de toute chose à l'accomplissement de sa mission de charité.

L'ami des pauvres, le soutien des veuves, le protecteur des orphelins, l'abbé Turgis considérait comme une œuvre toute simple de se dévouer corps et âme, à toute heure du jour et de la nuit, à la noble et sainte tâche d'aller porter aux affligés et aux mourants les secours de la religion, aux infirmes et aux malades les soins et les consolations que son expérience rendait d'un précieux secours, aux indigents les ressources que sa charité s'ingéniait à obtenir des heureux de ce monde. Quelque humble que fût la position de celui qui réclamait son assistance, ce digne serviteur du Christ n'hésitait jamais; la pensée d'être utile à un de ses semblables, l'espoir de soulager un malheureux ou de relever une âme abattue, ranimaient ses forces épuisées; et il allait ainsi, toujours soutenu par un courage indomptable, jusqu'au jour où, vaincu par la maladie, il est tombé pour ne plus se relever.

Pendant l'épidémie de fièvre jaune et de choléra qui, durant six mois, a sévi sur notre ville, l'abbé Turgis a pris à peine quelques moments de repos. Constamment au chevet des malades, se privant de sommeil et souvent de nourriture, il a fini par miner la constitution robuste qu'il tenait de la nature et qui lui avait permis de supporter les plus rudes campagnes. Il y a déjà quelques mois qu'il avait senti les atteintes du mal qui devait l'emporter, mais il avait résisté jusqu'au moment où la nature vaincue a trahi son courage. Depuis plusieurs semaines, il était alité et malgré les efforts de ses médecins et tous les soins qui lui ont été prodigués, il a rendu l'âme hier matin à neuf heures et demie. Sa maladie était de celles qui ne pardonnent pas: un cancer à l'estomac.

Isidore François Turgis était né à Carantilly, canton de Marigny, département de la Manche, en France. Il était âgé de 63 ans, et il y avait 38 ans qu'il exerçait son saint ministère. Doué d'une grande énergie, il avait toujours recherché les occasions de déployer son zèle et son activité. Il avait été aumônier dans la flotte et dans l'armée française, et avait fait les campagnes de Crimée, d'Italie et de Cochinchine. Il était arrivé en Louisiane vers 1860 et y était devenu vicaire de la cathédrale.

En 1862, lorsque les Gardes d'Orléans répondant à l'appel du général Beauregard, partirent pour Corinthe, le père Turgis s'attacha à eux comme aumônier et il assista aux batailles de Shiloh et de Farmington. Revenu avec eux en ville à l'expiration des 90 jours de leur engagement, il alla les rejoindre au Camp Moore, après la prise de la ville, et lorsque les débris du bataillon furent incorporés dans le 30me régiment de la Louisiane, il devint aumônier de ce régiment et ne le quitta que lorsque la guerre fût définitivement terminée. Il fut blessé à la tête devant Atlanta. Les survivants du 30me régiment, si cruellement décimé par la guerre, peuvent attester avec quel courage il allait, sur les champs de bataille, bravant les balles et la mitraille, relever les blessés et administrer les mourants et avec quel zèle il soignait les malades.

Quelque temps après son retour de la guerre, le Père Turgis avait été nommé desservant de la petite chapelle obituaire de la rue des Remparts. Il était directeur de l'Hôpital du Sud pour les soldats invalides, administrateur de l'Asile des Veuves et des Orphelins des soldats louisianais, et il consacrait encore son temps à une autre institution charitable, l'Asile du Bon Pasteur. Jamais existence ne fut mieux remplie. Mais à quoi bon nous appesantir sur ce que tout le monde sait. Notre plume ne saurait rendre à cet homme de bien la justice qui lui est due. Son souvenir restera gravé dans la mémoire de tous ceux qu'il a secourus ou consolés, et son nom sera longtemps cité dans cette ville comme un symbole de désintéressement et de dévouement.

Les funérailles de l'abbé Turgis n'auront lieu que demain, conformément au vœu qu'il avait exprimé de n'être enterré que quarante-huit heures après sa mort. Le nombre des personnes qui se feront un devoir d'accompagner sa dépouille au cimetière, donnera certainement à cette triste cérémonie un caractère imposant.

Ordonnance de la Convention sur les Elections.

Voici le texte de l'ordonnance adoptée par la Convention sur les élections de ratification et autres:

ARTICLE 151.—Immédiatement après l'ajournement de cette Convention, cette Constitution sera soumise pour la ratification aux votants enregistrés de l'Etat, conformément à l'acte du Congrès du 2 mars 1867, intitulé: "Acte pour donner un meilleur gouvernement aux Etats rebelles," et conformément aux actes supplémentaires.

152.—L'élection pour la ratification de la Constitution sera tenue le vendredi et le samedi, 17 et 18 avril 1868, aux lieux indiqués maintenant par la loi, et les polls seront tenus ouverts de 7 heures du matin à 7 heures du soir. A cette élection, tous ceux qui seront en faveur de la ratification de la Constitution auront des bulletins où les mots suivants seront écrits ou imprimés: "Pour la Constitution," et ceux qui sont opposés auront ces mots écrits ou imprimés: "Contre la Constitution."

153—Afin d'établir un gouvernement civil suivant l'acte du Congrès du 23 mars 1867, une élection sera tenue les mêmes jours et aux mêmes endroits pour tous les officiers d'Etat, judiciaires, de paroisse et de municipalité, pour les membres de l'Assemblée générale et pour Représentants au Congrès, et voteront à cette élection tous les électeurs qualifiés sous les actes de reconstruction et pas d'autres; pourvu que tout électeur soit éligible à toute place sous toute corporation municipale dans cet Etat.

154—A l'élection pour la ratification de la Constitution et pour les officiers du gouvernement civil, comme cela est requis par le Congrès, tous les électeurs enregistrés pourront voter dans toute paroisse où ils auront résidé pendant les 10 jours précédant immédiatement l'élection et dans tout précinct de la paroisse, sur la présentation de leur certificat d'enregistrement, affidavit ou autre preuve satisfaisante qu'ils ont droit à voter comme électeurs enregistrés.

155. Les mêmes enregistreurs et commissaires qui auront été nommés par le général-commandant du Cinquième District militaire, pour surveiller l'élection pour la ratification ou le rejet de la Constitution, surveilleront aussi les mêmes et aux mêmes endroits l'élection du gouvernement pour tous officiers et représentants; pourvu qu'ils soient autorisés à agir par le général-commandant; et dans le cas où le général-commandant n'autoriserait ni enregistreurs ni commissaires, le comité de sept, nommé par cette Convention pour prendre charge de toute cette affaire de ratification et d'élection, nommera un enregistreur pour chaque paroisse de l'Etat, excepté la paroisse d'Orléans, comptant la rive droite d'Orléans comme un district, et cet enregistreur nommera dans chaque paroisse ou district un nombre suffisant de commissaires d'élection pour tenir la dite élection pour les dits officiers civils et représentants, les mêmes jours et aux mêmes lieux qu'il aura été dit.

156. Les retours seront faits en duplicata, certifiés sous serment par les commissaires et seront envoyés dans les trois jours aux enregistreurs de la paroisse ou du district. Les enregistreurs enverront immédiatement une copie des dits retours au président du comité de sept, nommé par cette Convention, qui, dans les dix jours après la réception du dernier retour, proclamera le résultat de la dite élection.

157. Tous les officiers civils ainsi élus entreront dans l'exercice de leurs fonctions le second lundi après que les retours de leur élection auront été officiellement promulgués, ou après cela, aussitôt qu'ils auront été qualifiés suivant la loi, et continueront à exercer les devoirs de leurs offices respectifs pour le temps prescrit à partir du premier lundi de novembre suivant leur élection.

158. L'assemblée générale élue sous cette Constitution tiendra sa première session dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi après la dite promulgation officielle et votera immédiatement après son organisation sur l'adoption du 14e amendement à la Constitution des Etats-Unis, proposé par le Congrès et passé le 13 juin 1866; la dite Législature n'aura pas le pouvoir de décréter aucunes lois relatives au *per diem* des membres, ou à tout autre sujet après l'organisation, tant qu'il n'aura pas été statué sur le dit amendement constitutionnel.

159. Tous les enregistreurs et commissaires nommés sous cette Constitution, avant d'entrer en fonctions, prêteront le serment d'office prescrit par le Congrès dans l'acte du 2 juillet 1862, intitulé: "acte pour prescrire un serment d'office." Le dit serment sera administré à chaque enregistreur, par le président du comité des 7 dont il est ici question, et à chaque commissaire par l'enregistreur qui l'aura nommé.

160. Tous les enregistreurs et commissaires, et autres officiers nécessaires pour mettre en vigueur les clauses de cette ordonnance, seront, à moins qu'il n'y soit pourvu autrement par les actes de reconstruction du Congrès, payés sur les fonds levés en vertu de l'ordonnance sur la taxe adoptée par la Convention le 24 décembre 1867, et non autrement employés.

VISITES.—M. et Mme Jefferson Davis sont encore dans notre ville. Ils ont reçu, à l'hôtel St-Charles, où ils se sont arrêtés, nombre de visiteurs, tant dames que messieurs. M. Davis a visité lui-même le club de Boston, où il a été parfaitement reçu.

Organisation Conservatrice
DANS LA PAROISSE ST. LANDRY.

Nous avons reçu hier la visite de M. Joel H. Sandoz, un des délégués de la paroisse St Landry à la Convention démocratique d'Etat qui doit s'assembler demain à la Nouvelle-Orléans. Nous apprenons par M. Sandoz que la plus grande partie de ses collègues sont déjà arrivés en ville. Nous suggérons au comité central d'annoncer par la voie des journaux le lieu et l'heure de la réunion.

Voici le compte rendu du meeting qu'ont tenu les conservateurs de la paroisse St. Landry:

Conformément à un avis préalable, les citoyens de la paroisse St Landry opposés aux doctrines radicales, se sont réunis à la Maison de Cour, à Opelousas, le samedi 22 février 1868.

L'assemblée est organisée par M. B. R. Gantt en appelant l'Hon. Geo. R. King, au fauteuil.

Sur motion de M. B. R. Gantt, les citoyens ci-dessous nommés sont choisis comme vice-Présidents, savoir: Dr. J. A. Tarlton; Dr. R. H. Litell; Antoine B. Cart; Joseph D. Guidry; Benjamin R Rogers; Benjamin Reed; Edward C. Preston; W. Prescott; Samuel Haas; James Butler; John S. Edwards; Félix Déjean; John Cochran; John Roy; Dr. E. F. Leigh; J. J. Morgan; Dr McDavit; Dr. Wm. G. Knox; Dr. E. M. Demaret; Jonath. L. Morris; Joseph H. Lampkins; John Reed; Jos. Harman; Octave Fontenot; Elisha Andrus; Cyprien Lalonde; Dr J. Mills; Louis Lalonde; John I. Gardner; J. M. Thompson; col. C. D'Ashe; O. Tate; Christoval Dupré; Dallas Hayes; Joachim Landreneau; Dr. J. Brooks; Benj. Déjean; Dr. A. O. Guidry.

Sur motion de John E. King Esq. le nom de B. R. Gantt Esq. est ajouté à la liste des vice-Présidents.

MM. Joel H. Sandoz, F. A. King et John M. Martin sont nommés secrétaires.

Sur motion, un comité des membres dont les noms suivent est nommé, dont le devoir est de rédiger une série de résolutions exprimant le sens de l'assemblée, savoir: John H. Overton, Joseph M. Moore, Col. Wm. Offutt, E. H. Martin, John E. King, Dr. E. M. Millard, Dr. C. D. Tatman, Dr. A. O. Guidry, Dr. Louis Déballion.

Le comité s'étant retiré un moment, est bientôt rentré en séance, et par l'intermédiaire de l'Hon. John H. Overton, chef du comité, a rapporté les résolutions qui suivent:

1. *Résolu*;—Que la politique et les mesures du parti Radical tendent au renversement du Gouvernement tel qu'il a été établi par ses fondateurs, et destructifs des libertés constitutionnelles;

2. *Résolu*;—Que dans cette crise périlleuse, il est du devoir des citoyens conservateurs du pays de se réunir en une organisation pour la défense de la Constitution, la préservation de l'Union, et le maintien d'un équilibre convenable du Gouvernement, sans lequel le despotisme et l'anarchie doivent régner suprêmes;

3. *Résolu*;—Que sincères à la foi promise à la reddition de nos armes, nous avons continué à entretenir des sentiments non équivoques de loyauté à l'Union, aux lois, et aux autorités légalement constituées; mais en même temps, nous ne serions pas fidèles à notre race et à notre qualité d'hommes libres, si nous ne nous opposions résolument par tous les moyens légaux en notre pouvoir, sous la Constitution et dans l'Union, à la subjugation de la Louisiane et à la domination d'une race inférieure incitée et dirigée par des démagogues sans scrupules.

4. *Résolu*;—Qu'en raison de nos relations primitives avec les Affranchis, relations caractérisées par la confiance d'un côté et la protection de l'autre, nos sympathies leur sont sincèrement accordées;—Que nous sommes de bonne foi disposés à leur accorder tous leurs droits civils, et les préparer à devenir des citoyens utiles en pourvoyant à leur éducation et en les encourageant dans leur industrie et leurs habitudes sobres et économiques. Mais considérant leur condition bornée, nous ne les croyons pas aptes à se gouverner eux-mêmes, et devraient être gouvernés par des lois adoptées par une race supérieure, en vue de leur amélioration intellectuelle et de leur protection;—Qu'entretenant ces dispositions amicales envers eux, et ayant toujours sincèrement acquiescé à leur émancipation, nous avons de bonnes raisons de nous plaindre des efforts persistants, et sans scrupules qui sont constamment employés, et par esprit de parti, pour créer de l'antagonisme entre eux et nous, leurs amis protecteurs.

5. *Résolu*;—Que la fermeté et le patriotisme dont a fait preuve le Président Johnson en défendant la Constitution et en résistant aux empiètements du Congrès, lui méritent la reconnaissance et l'estime de ses compatriotes;

6. *Résolu*—Que quoique nous soyons forcé de nous soumettre à un gouvernement militaire, nous nous considérons heureux d'être sous le gouvernement d'un officier tel que le Général W. S. Hancock, dont l'administration a été signalée par une sage subordination de l'autorité du sabre à l'autorité plus équitable de la Constitution et des lois.

Sur motion de R. R. Gantt Esq, les résolutions qui précèdent sont mises aux voix et adoptées par acclamation.

Sur motion de John E. King, la résolution suivante est adoptée:

Résolu, Que dix délégués (ou plus) soient envoyés à la Convention du parti National Démocratique qui aura lieu à la Nouvelle-Orléans le premier Jeudi (5) de Mars prochain; et qu'une majorité des dits délégués présents à la susdite Convention, soit autorisée à y représenter cette Paroisse.

Conformément à la résolution qui précède, le Président nomme comme Délégués les citoyens dont les noms suivent, savoir: Dr. J. A. Tarlton, E. H. Martin, Col. W. Offutt, J. Hamilton Hardy, James G. Hayes, Dr. W. B. Robertson, John H. Overton, Dr. E. M. Millard, Willis Prescott, John E. King, Joseph Béraud, Joel H. Saudoz.

Sur motion de B. R. Gantt Esq, et à la sollicitation unanime de l'assemblée, John E. King Esq. monte à la tribune et prononce un discours dont la logique, l'esprit de patriotisme et l'éloquence ont souvent attiré les applaudissements de l'assemblée.

Sur motion, *Résolu*:—Que copie des procédures de cette assemblée soit envoyée aux journaux de la Nouvelle-Orléans dont les opinions sont favorables aux sentiments ci-dessus exprimés, et que ces procédures soient également publiées dans le *Courrier* et le *Journal*, d'Opelousas.

GEO. R. KING, *Président*.

JOEL H. SANDOZ, FELIX A. KING, J. MASSIE MARTIN, } Secrétaires.

THEATRE DE L'OPÉRA—On donnera demain *La Fille du Régiment*, opéra-comique en 2 actes, chanté par mademoiselle Lambelé, MM. Damiani et Dapin; et *Les domestiques*, comédie en 3 actes.

La première représentation de *La Grande Duchesse de Gerolstein* aura lieu samedi prochain.

Il y aura relâche aujourd'hui et vendredi à cause des répétitions de cet ouvrage.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—3 mars.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	49 degrés
Midi	55 "
3 heures P. M.	61 "
6 heures P. M.	60 "

LA FETE DES POMPIERS—C'est aujourd'hui la 31e anniversaire de l'organisation du département de l'incendie à la Nouvelle-Orléans et les préparatifs qui ont été faits indiquent que la fête sera, comme de coutume, grande et magnifique. Le nombre des pompiers est maintenant de 2,000 dont 1,000 appartiennent au service actif. Les autres en sont exempts. L'association dépense annuellement $25,000 en charités, subvenant aux besoins de 500 veuves et orphelins. Le nombre immense d'incendies éteints par les pompiers dans le courant de l'année, nombre qui est rarement au dessous de 100 et qui s'élève souvent au double, atteste suffisamment les services qu'ils rendent à la ville. C'est donc une fête pour tout le monde que celle d'aujourd'hui, car tout le monde s'y intéresse en ce sens que la vue des pompiers au grand complet avec tous les instruments propres à combattre le feu inspire une sécurité universelle.

Nous avons publié dans notre partie anglaise le programme de la journée, lequel programme peut être compris dans toutes les langues, car il se compose principalement de noms de rues où la procession doit passer. Nous nous bornerons donc à en faire un résumé. Dès 10 heures du matin, la procession se formera rue du Canal, la tête s'appuyant sur la rue du Camp, par où elle débouchera aussitôt qu'elle sera prête à se mettre en marche. Arrivée à la rue Julia, la procession gagnera la rue Carondelet, St-Andrew, Prytania, Première, Magasins, Félicité, Annonciation, Calliope, Magasins, Julia, St-Charles, Canal, Royale, Esplanade, Casacalvo, Mandeville, Levée, Esplanade, Chartres et Canal, où elle se dispersera. Douze coups frappés sur toutes les cloches en connection avec le télégraphe d'alarme annonceront que la procession s'est mise en marche. Dans le cas où le temps ne serait pas propice, les mêmes cloches feront entendre 15 coups, trois fois de suite, ce qui voudra dire que la procession est ajournée. Mais le temps est au beau, et nous avons grand espoir qu'il favorisera la fête.

BANDE DE MUSIQUE DE LA NOUVELLE IBÉRIE.—Il est arrivé hier de la Nouvelle-Ibérie une bande de jeunes musiciens, qui doit jouer aujourd'hui dans la grande procession des pompiers. Nous avons pu juger, par une charmante sérénade qu'ils nous ont donnée hier soir, du talent de ces amateurs qui jouent avec un ensemble digne de véritables artistes; et nous les félicitons sincèrement de leur goût pour la musique et de l'heureuse idée qu'ils ont eue de venir donner à notre ville un échantillon de leur savoir.

Voici les noms des instrumentistes qui composent cette bande de musique: Théodore Minville, chef de musique; Eusèbe Neuville, John Emmer, Numa Hacker, John Lamperey, George Robert, Jules Blanchet, James Robert, J. B. Robert, Laurent Renoudet, Filias Gousoulin, U. Laronnedet, Félix Dufour, Jules Darnaud.

AFFAIRE DE J. CUNNINGHAM.—Cette affaire où il est question d'un faux certificat qui aurait été fait pour frauder la ville, a été appelée hier devant le recorder Neville. M. Alfred Bourges avait pour avocat M. Castellanos, le col. A. P. Field défendant Cunningham. Par consentement des avocats, la défense a été séparée, et l'affaire Cunningham a été appelée la première. On a entendu plusieurs témoins attestant le faux certificat allégué. Le jeune Cunningham a aussi fait une déclaration; il a dit avec une assurance surprenante, vu son âge (17 ans), que M Bourges lui recommanda de faire faire un bill par quelqu'un d'étranger et qu'alors il s'adressa à son père qui y consentit. Le corps du bill est donc de la main de son père et le reste de la main du fils. Après avoir écrit les noms de M. Stewart et de M. Noble, il rendit le papier à M. Bourges qui le chargea d'en faire la collection. C'est alors qu'il fut accusé de faux par le député contrôleur. L'affaire de M. Bourges a été remise à jeudi. Quant à Cunningham, il a été renvoyé devant la Première Cour de District.

TENTATIVE D'INCENDIE—Il est rapporté par le caporal Brady qu'hier matin, vers 3 heures, un homme inconnu a essayé de mettre le feu aux bâtisses situées au coin des rues Clio et Erato, et qu'il a été découvert et poursuivi par l'officier Monny, qui n'a pu l'atteindre.

CONVENTION DÉMOCRATIQUE.—La Convention démocratique de nomination se réunira demain 5 du courant au Théâtre Olympique.

LE BUREAU DES ECOLES.—La Direction des Ecoles publiques s'est réunie hier soir à six heures.

LE CORPS DU CAPITAINE BRADY.—Le corps du capitaine Brady, du schooner *Geo. W. Dill*, qui était tombé à l'eau dans la soirée du 24 février et qui s'était noyé, a été trouvé hier dans le lac Pontchartrain, près de Milneburg. Il était un résidant de Manatee (Floride.)

ACCUSÉ DE VOL.—Zénon Lewis, accusé par Edward Bell d'avoir volé une mule, a été arrêté par l'officier Demouillier. La mule a été trouvée attachée à un dray qui a été conduit aux épaves avec l'animal. Quant au présumé voleur il a été coffré et sera interrogé.

RECORDER NEVILLE.—John Biederman aura à fournir une caution pour sa bonne conduite ou ira passer 90 jours au Workhouse.

Nellie Wilson, très jolie femme, mais dont les penchants sont particulièrement vicieux, a été condamnée à une amende beaucoup trop faible, vu la grandeur de ses défauts.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Le Conseil réajusté de Sheridan a siégé hier soir sous la présidence de Graham.

Adoptée une résolution acceptant le transfert à la ville de la maison de secours de Touro, Troisième District.

Concours est donné à une résolution pour la vente d'une maison qui se trouve dans le centre des rues Claiborne et Français; la maison sera enlevée par les acheteurs.

Une ordonnance pour la vente du droit de passage pour un chemin de fer de la rue du Canal, par la rue des Remparts à la rue St-Philippe, de là au chemin Gentilly et retour par les rues Robertson et Bienville à la rue du Canal, est référée.

Une résolution fixant l'allocation des écoles publiques pour 1868 à $360,000 au lieu de $240,000, est adoptée.

Concours final est donné à une résolution approuvant l'adjudication du Marché à la viande du 2d District, pour $14,500 et le Marché de la 9me rue pour $7,000 pour les onze mois commençant le 1er février.

Adoptée une résolution pour employer le juge Ogden dans un procès où la ville est partie.

Adoptée une résolution pour affermer la construction de fer au pied de la rue du Canal, pour un marché.

M. Johnson ayant refusé d'accepter l'indemnité de $12,000 à lui offerte pour le commencement de ses travaux à la Métairie pour la construction de l'hôpital Girod, la résolution pour canceler le contrat fait par le maire Monroe est déposée sur la table.

La communication de la Compagnie des Water-Works a été référée au comité de finance. Le Conseil s'ajourne.

ASSISTANTS-ALDERMEN.—M. Sullivan préside. On lit l'ordre de réintégration.

Plusieurs pétitions pour améliorations, la pétition entre autres des propriétaires sur la route de Gentilly, pour obtenir des banquettes de la rue Esplanade à la rue Castiglione, sont référées.

Est référée aussi une pétition de MM. Pike, Lapeyre & Bro., et d'autres banquiers, pour une réduction de licence.

Est déposée sur le bureau une pétition des directeurs du Théâtre pour une réduction de licence. Ils payaient $500 avant la guerre et maintenant on exige qu'ils payent $1,000.

Une communication du maire appuye une pétition de propriétaires, demeurant rue Esplanade et route du Bayou, qui demandent une augmentation de force de police dans cette section, est référée.

Le commissaire des rues se plaint de ce que la compagnie des Water-Works n'a pas exécuté la clause de la charte qui l'oblige à mettre deux "water plugs" pour chaque îlet, et communique la réponse du général Bragg, surintendant de la compagnie. Référé.

Une pétition des employés révoqués par le commissaire des rues, qui disent avoir été renvoyés sans cause, est référée.

Flood demande si les actes du dernier conseil étaient légaux. Le président lui répond de s'adresser aux cours pour le savoir.

L'ordonnance proposée par le juge Whitaker pour consolider les billets de ville est déposée sur la table.

M. Sampson demande qu'il soit fait une émission de bons de 1 million et demi. Référé à l'avocat de ville.

Le Conseil s'ajourne.

CONVENTION.—Le juge Cooley a présenté l'ordonnance suivante qui a été adoptée:

La collection de la pénalité imposée par l'ordonnance de cette Convention, en date du 4 janvier 1868, et étendue au 20 mars prochain, et elle ne sera pas exigée par les divers collecteurs de taxe de la ville de la Nouvelle Orléans et de la paroisse de Jefferson avant le 20 mars.

Les mandats émis par l'autorité de cette convention pour le paiement du *per diem* des délégués et des officiers, excepté l'imprimeur officiel, seront recevables en paiement de toutes les taxes et licences dues à l'Etat de la Louisiane et seront placés par le trésorier de l'Etat au débit du fonds de la Convention sur les livres et seront transférés au bénéfice du fonds général de l'Etat.

Tous les délégués de la campagne à cette convention qui ont fait enregistrer au bureau de l'auditeur les mandats émis en leur faveur, feront canceler le dit registre et obtiendront de l'auditeur un certificat pour prouver qu'ils n'ont pas de warrant enregistré dans ce bureau pour payement, afin d'obtenir des shérifs de leurs paroisses respectives le payement de leur *per diem*, et sans le dit certificat de l'auditeur, il ne sera pas permis aux shérifs de leurs paroisses respectives de payer aucun des mandats.

La Convention s'ajourne à jeudi, 5 courant.

La politique des bourgeois de Paris.

Les journaux et les journalistes ont l'honneur d'occuper, en ce moment, toute la France. Cela s'entend de la France qui sait lire, après avoir soustrait tous ceux qui, sachant lire, ne lisent pas.

La discussion ouverte devant le Corps législatif m'a démontré l'évidence de l'axiome: "Tout est vrai, tout est faux." Il n'y a pas une des propositions que soulève l'organisation de la presse qui ne puisse se retourner.

Exemple:

La liberté de la presse est-elle un danger?

Oui.

Le silence de la presse est-il un péril?

Oui.

Des gouvernements sont ils tombés en pleine liberté de la presse?

Oui.

D'autres ont-ils succombé au milieu du silence de la presse?

Oui.

Où donc est la vérité?

Je la cherche de bonne foi.

Mes lecteurs ont pu s'apercevoir que je suis bien plus un bourgeois qu'un journaliste. Je n'ai pas les passions de ma profession, et je suis très enclin à tenir compte des objections que soulève la presse.

Mais il est évident que le problème a deux faces:

Ainsi, c'est une illusion de se dire: les fautes d'un gouvernement ne sont ressenties dans le pays qu'autant que les journaux le signalent. L'erreur est palpable, en ce qui concerne, par exemple, l'expédition du Mexique; car le pays, dans sa mobilité, a pu se dire: si la presse avait été libre, la faute n'eut pas été commise.

Mais il y a autre chose encore:

Il y a des temps où les représentants du pays ne sont pas libres dans le vrai sens du mot parce qu'ils subissent la fatalité d'une dictature. On en était là quand le Corps législatif du premier empire votait des hommes et de l'argent pour la campagne de Russie. De même, de nos jours, nous avons vu nos députés déplorer individuellement l'expédition du Mexique et mettre des boules blanches au scrutin.

Ce ne serait pas trop d'un Montesquieu pour rechercher les causes de la grandeur et de la décadence de la liberté en France.

Sans être Montesquieu, il est aisé de constater que la liberté, en France, grandit quand le pays a peur du pouvoir, et qu'elle diminue lorsque le pays a peur des partis.

Sous la Restauration, la France était en défiance contre les Bourbons, et le pays favorisait toutes les passions de la presse et toutes les ruses de la tribune: un *delenda carthago* était dans la pensée de tous.

Sous la monarchie de juillet, le pays commença à se désaffectionner de la presse.—La Révolution de 1830 avait donné toute satisfaction aux aspirations des bourgeois. Le juste milieu était précisément leur affaire. Les journaux leur parurent des instruments de parti. Il est certain que la dynastie déchue et les républicains, d'autre part, firent une guerre violente, et souvent déloyale, dans les journaux, à un régime qui, sincèrement accepté, eût fondé le gouvernement constitutionnel.

Mais: *sic vos non vobis*; la révolution de février fut une journée de dupes pour les républicains et pour les légitimistes.

Le bourgeois fut ahuri de cet événement. Ruiné, menacé du pillage, désigné aux haines et aux mépris de la multitude, il se tourna contre la liberté.—On a beau lui dire: "Ne confondez pas la liberté avec la licence." Il répond: "Laissez-moi tranquille; entre la mère et la fille, je ne distingue plus."

Et on vit d'anciens libéraux, des hommes qui avaient mangé du pain noir et bu à la cruche d'eau, dans les cachots des deux monarchies tombées, devenir furieux de réaction et amoureux de despotisme jusqu'à la frénésie.

Un jour, un peu après le 24 février, j'entrai dans un poste de garde nationale. Les soldats citoyens causaient politique; de temps en temps on décrochait les fusils du râtelier pour s'ouvrir réciproquement le ventre

—Mais vous avez été libéral! disait on à un homme qui, en effet, avait joué un rôle très considérable dans les luttes de la Restauration.

—Oui, je l'ai été, répliqua-t-il, et je vais m'en punir,—et il s'administra à lui-même une paire de soufflets.

C'était triste et c'était bouffon.

La révolution de février fut une catastrophe; elle ouvrit trois abîmes:

L'anarchie;

Le socialisme;

La dictature.

La liberté est restée ensevelie sous les ruines. En sortira-t-elle? et quand?

C'est la question qui s'agite présentement, en ce qui concerne la presse, une des expressions les plus vivantes de la liberté politique.

L'attitude du Corps législatif laisse pressentir que l'esprit de réaction y domine encore.

Jusqu'à quel point la Chambre de 1868, élue il y a cinq ans, représente-t-elle l'opinion du pays? nul ne pourrait le dire. Le suffrage universel est insondable. Les élections de 1869 trancheront la question.

La France est-elle toujours *centre gauche* comme le disait Royer-Collard. Nous verrons.

Provisoirement, on en est réduit aux impressions que les députés prétendent rapporter des départements.

A entendre les uns, la masse du pays veut le repos et le silence.

A en croire les autres, un réveil de l'opinion libérale travaille la France.

Ce qui est certain, provisoirement, c'est que le gouvernement est débordé par la réaction. Il présente une loi qui, à côté d'un régime de répressions sévères, donnerait certaines garanties à la presse, et, jusqu'ici, la majorité paraît très peu favorable à ce mouvement.

D'ailleurs, la situation est compliquée:

A gauche on dit: C'est la servitude que vous nous apportez;

A droite on dit: C'est l'anarchie que vous nous offrez.

Beaucoup croient que la loi sera rejetée, sous la forme d'un ajournement "jusqu'à l'apaisement des passions." C'est ainsi qu'on dit à un jeune homme un peu dissipé: Quand j'aurai la conviction que vous ne jouerez plus et ne boirez plus, vous aurez ma fille.

La loi écartée, on retomberait sous le régime du décret de 1852. Mais la situation sera très tendue, et pour le gouvernement et pour les journaux.

Depuis un an, la presse s'est émancipée. Pour reprendre le terrain qu'elle a conquis, il faudra recourir à des mesures violentes. La dictature est énervée, et les journaux ne seront plus aussi résignés.—"L'apaisement des passions" ne viendra donc pas de cette reprise d'autorité.

Tout dépendra du caractère du ministre chargé d'appliquer le décret. Je n'envie pas sa haute fonction. S'il est forcé de mesurer la répression à la résistance, jusqu'où pourra-t-il être poussé? La lutte pourra avoir, de part et d'autre, les violences qu'il serait difficile de déterminer.

Du reste, ce sera un provisoire d'une année à traverser. Les élections de 1869 feront la lumière sur les vrais sentiments du pays, et ce n'est pas un paradoxe de dire, si étrange que cela puisse paraître, que nul ne les connaît.

Il est probable que cette enquête est aujourd'hui pleine de contradictions. La population de tel département a peut-être d'autres aspirations que celle d'un autre. Le gouvernement lui-même a tout intérêt à être fixé à cet égard. S'il était bien inspiré, il devrait, selon nous, laisser aux élections leur plus libre expression, dégagée de toute influence; et, en ce qui concerne la presse, aussi bien qu'en beaucoup d'autres choses, on saurait enfin si le pays est avec M. Jules Favre, avec M. Granier de Cassagnac ou avec M. Thiers.

POSTSCRIPT

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Les pertes et assurances de Barnum.

Menace d'un tarif prohibitif.

Deux nouveaux chefs d'accusation contre le Président.

Le général Sickles commandera un régiment en Louisiane.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 3—Un changement de tribunal a été accordé à Neagle, par suite de la difficulté d'obtenir un jury mixte à Sligo.

Londres, 3.—On dit que le baron Lionel de Rotschild sera promu à un rang plus élevé dans la pairie.

Dublin, 3.—Aux assises de Sligo, l'affaire de Nugent pour trahison a été renvoyée aux assises prochaines.

Anvers, 3.—Le schooner anglais Mary Ann a brûlé avec un chargement de pétrole. Le capitaine et l'équipage ont péri.

Berlin, 3—Le ministre d'Etat a été autorisé à confisquer les biens du roi de Hanovre.

Londres, 3.—On rapporte que les Etats Unis ont fait la proposition au gouvernement turc d'établir un port à Mormorizza comme un point de ravitaillement pour la marine américaine, mais la Sublime Porte refuse de faire les concessions nécessaires.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 3.—Le comité de finances a été chargé d'examiner la question de rappel de la taxe sur le revenu et les manufactures.

Le secrétaire de la Chambre a annoncé l'adoption des chefs d'accusation et la nomination des directeurs d'accusation. Le secrétaire du Sénat a été chargé d'informer la Chambre que le Sénat était prêt à s'occuper du procès de la mise en accusation.

Le bill pour consolider la dette nationale a été référé. Après une séance exécutive, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—M. Blaine a présenté un bill pour la construction des levées sur le bord oriental du Mississipi et pour dessécher les terres inondées.

Ce qui suit a été aussi présenté:

Une résolution jointe protégeant les intérêts industriels.

Une résolution pour pousser le procès de la mise en accusation avec toute la célérité compatible avec la justice.

Une résolution augmentant de 20 p. 0/0 le droit sur les vins, liqueurs, les toiles de coton, les draps de laine, les soies et le fer.

Un bill par Renan, de l'Illinois, pour construire un chemin de fer de Cairo au Rio Grande et de faire des homesteads sur la ligne.

Un mémoire de la législature du Wisconsin pour mettre en communication les eaux du lac Michigan avec le Mississipi.

Le comité judiciaire a été chargé d'examiner la question de savoir si le Congrès a le pouvoir de régler le fret sur les chemins de fer d'un Etat à un autre.

Une motion de suspendre le règlement et d'admettre une protestation contre la mise en accusation du Président a été rejetée par 72 contre 42.

Les accusateurs ou les membres chargés de poursuivre l'accusation ont présenté deux articles additionnels. Le 10e de la troisième ayant été établis par Stevens sont connus comme le 10e et le 11e.

Ils ont été adoptés par un vote stricte de parti. Le 10e qui est de Butler, accuse le Président de délits en paroles dans sa tournée de l'Ouest. Le 11e est d'un vague sans limite, accusant le Président d'avoir dit en 1866 à Washington, que le Congrès est illégal et ne pourrait aller qu'aussi loin qu'il lui plairait de le reconnaître, et d'avoir violé deux ou trois bills dans ses efforts pour tenir Stanton éloigné de sa place après que le Sénat avait rejeté ses raisons de suspension. Cet article comprend les accusations de Stevens qui avaient échoué hier.

Les commissaires d'accusation sont autorisés à mander les personnes et à se faire remettre tous les papiers ou documents.

Lewis Woolley a été nommé aujourd'hui comme assesseur du Revenu de l'intérieur pour le 1er district de la Louisiane. Sa nomination a été référée au comité de finance avec force intrigants en ce qu'elle montre qu'il existe continuité de rapports entre le Sénat et l'Exécutif.

Bingham a été élu président des commissaires d'accusation. Stevens est celui qui a reçu le moins de votes pour être commissaire.

Le colonel Daniel E. Sickles a reçu l'ordre de se rapporter au général Hancock pour commander le 20e d'infanterie.

Stanton a quitté le bureau de la guerre pendant quelques minutes aujourd'hui pour la première fois depuis le 21 février.

Malt Carpenter, du Wisconsin, a suivi Black dans la plaidoirie de l'affaire McCardle devant la Cour Suprême.

Le cabinet a eu une courte réunion aujourd'hui.

Le Revenu a reçu aujourd'hui près de $1,000,000.

On dit que l'état de la dette publique accusera une augmentation de plusieurs millions.

Washington, 3—Le Président a reconnu Adolph Boder consul d'Autriche à la Nouvelle-Orléans.

Wm. Stanford a été confirmé par le Sénat comme estimateur de marchandises à la Nlle-Orléans.

CONVENTION DE LA GEORGIE.

Atlanta, 3—La convention a achevé le département judiciaire de la constitution. Le gouverneur a la nomination d'un notaire public dans chaque district judiciaire, et ce notaire remplira les fonctions de juge de paix. C'est là l'antidote à l'élection des juges de paix par le peuple, mais une reconsidération n'est pas improbable.

La formation des compagnies de milice est autorisée, mais on pourra échapper au service moyennant une faible dépense.

Bryant a demandé compte à l'Atlanta Intelligencer d'insultes contenues dans son émission du matin.

NOUVELLES DIVERSES.

Jackson, 3—Une résolution a été adoptée pour former un comité chargé d'élaborer une ordonnance pour secourir le peuple des Etats Unis dans les embarras pécuniaires, sans nuire aux droits et obligations de personne et sans faire violence à la Constitution des Etats Unis.

St. Louis, 3—Les bateaux à vapeur Mepham et Fannie Scott ont brûlé ici aujourd'hui: Perte $100,000. Assurance $65,000.

New York, 3—Barnum était assuré pour $150,000. La girafe, estimée $20,000, mourra de ses brûlures. Une paire de tigres valait $25 000. Le gorille a été brûlé. La géante et le circassien ont échappé à grand peine en perdant tout. 21 animaux en tout ont été brûlés.

Baltimore, 3.—La Législature du Maryland a voté aujourd'hui pour un sénateur des Etats-Unis sans parvenir à faire un choix. Chaque Chambre a voté séparément. Thomas, qui a été rejeté par le Sénat, a reçu le plus de voix. Demain la Législature votera en Chambres réunies. Les voix se sont portées sur beaucoup de candidats.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

La Havane, 3—Arrivé le steamer Cuba.

Change sur Londres 8 1/2 à 9. Sur N. York, 31 1/2 et 27. Or 3 1/2 d'escompte.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 3 au soir—Consolidés, 93.

Frankfort, 3—Bons 75 1/4.

Liverpool, 3, au soir.—Coton, à 9 1/8 à la clôture, soit pour le coton dans le port, soit pour le coton attendu. Vendu aujourd'hui 10,000 balles. Avis de Manchester défavorables.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 3—Coton très ferme et en bonne demande. Vendu aujourd'hui 3300 balles. Mid. 23. Or 141 1/8. Sterling plus faible à 109 3/8.

New York, 3—Actions fermes à la clôture. 5-20 avec coupons à 110 3/8, 10-40, 101 1/4. 7-30, 105 7/8. Argent en bonne demande. Prets à 6. Escompte calme à 7. Or calme et ferme à 141 1/8; après avoir varié de 140 7/8 à 141 3/8 pendant le jour. Balance à la sous-trésorerie $99,500,000.

Louisville, 3—Tabac ferme. Coton, Middling 20 1/4. Farine, superfine 8 25. Saindoux 16. Bacon 11 3/4. La rivière monte lentement. Temps clair et moins froid.

St-Louis, 3.—Farine calme, superfine à 7 et 8. Saindoux inactif à 15 à 17. Temps clair et doux.

Cincinnati, 3.—Farine languissante. Mess Porc calme à 23 50. Bacon ferme; épaules 11 1/2; côtés 13 1/4; jambons, communs, 15, au sucre, 17 à 18. Saindoux inactif à 15. Beurre, à 40.

Louisville, 3.—La tempête de neige a cessé à l'est et à l'ouest et les trains de chemins de fer ont pu continuer leurs courses.

Mobile, 3—Coton. Vendu aujourd'hui 2,500 balles. Middling 21 à l'ouverture, mais à 22 à la clôture. Reçu 1415 balles.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 3—Descendu, le Magenta. Le fleuve baisse.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 3—Arrivés, le steamer Austin de Galveston, avec marchandises et passagers; le steamer Concordia de Boston, en 13 jours, avec fret et passagers.

(*Dépêches d'hier soir.*)

LA QUESTION DE L'ACCUSATION.

Charleston, 2 mars—La Convention a passé aujourd'hui 18 sections sur le département des finances de la Constitution.

L'article sur l'éducation divise l'Etat en districts d'école et lève une taxe de poll pour le soutien des écoles.

Une résolution pour demander au Congrès de ne pas rappeler le droit sur l'importation du riz afin d'éviter la concurrence du riz de l'Inde, est adoptée.

Une résolution pour s'ajourner finalement le 11 mars a échoué.

La Convention travaille vite et avec modération.

Richmond, 2—La Convention votera demain sur le suffrage.

Le comité de finance rapporte qu'il ne reste plus que $6000 des $100,000 votés par la Législature pour les dépenses de la Convention.

A la cour de circuit aujourd'hui, le *mandamus* sollicité par le gén. Imboden contre le gén. Schofield pour forcer ce dernier à donner les raisons pour lesquelles Imboden a été empêché de voter, a été rejeté par le juge Underwood.

Le nouvel enregistrement a commencé aujourd'hui. Les blancs se font inscrire le soir et les nègres le matin.

Raleigh, 2—La Convention est d'accord pour s'ajourner le 12. On croit que le comité de finance est prêt à rapporter un article pour le maintien du crédit public.

Washington, 3.—Les règles de la procédure ont été adoptées après un amendement qui dépouille le juge président du droit de décision sur des questions préliminaires et interlocutoires; toutes sont référées à la cour et seront décidées sans division, à moins que l'appel nominal ne soit demandé par un cinquième. Si les sénateurs veulent discuter de telles questions, la cour fera évacuer la salle. Les républicains qui ont voté contre la restriction imposée au juge président, sont MM. Anthony, Morrill, Sherman, Sprague et Williams.

Stevens, faisant allusion à son article additionnel qui a été biffé par méprise et faute de temps a dit: "S'il y a des avocats retors, comme je sais qu'il y en aura, et des juges ergoteurs, et si sans cet article ils ne l'acquittent pas, ils seront plus novices que je ne l'ai jamais été au commencement de ma carrière à la Cour des sessions."

New-York, 3—Le musée de Barnum avec les curiosités et la plupart de ses animaux a brûlé hier soir. Perte $500,000.

Liverpool, 3 mars après-midi—Coton à arriver plus ferme. Middling 9.

New-York, 3—Sterling 109 3/4. Or 141 1/8. Coton plat. Middling 23 cents.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 3 mars.

Nous n'avons pas de changement à constater sur le marché monétaire. Les très bons billets et les billets hypothécaires sont encore à 12 et 15 par an.

L'or a ouvert à 141 1/4 à 141 1/2, taux d'hier, à la clôture; et a clos à 141 5/8. On a vendu $5,000 à 141 3/8, $25,000 à 141 1/2, $4,000, $10,000 et $60,000 à 141 5/8, $5 000, $20,000 et $10,000 à 141 3/4, $5,000, $10,000 et $10 000 à 141 7/8—Un check de 10,000 en or sur New York a passé à 3/4 d'escompte. Lundi soir, au Board, $15,000 ($5,000 et $10,000) se sont vendus à 141 5/8, à livrer dans quinze jours, à l'option de l'acheteur. Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées à 135 à 136, les piastres mexicaines à 143 à 144 en monnaie courante et 1 3/4 de prime en or.

Le change étranger n'a guère varié. Les ventes de sterling comprennent: une somme ordinaire, connaissement, de bonne heure, à 151 7/8, 1200 livres et un autre petit montant à 152 1/4, 10,000 livres, No 1, à 152 1/2 à 152 3/4, 600 livres à 153, 2000 livres, de banquiers à 153 3/8, 3000 livres, de banquiers, à 153 5/8, 2000 livres, de banquiers, à 153 3/8, 3000 livres, de banque, à 153 5/8, 2000 livres, de banquiers, à 108 1/4, en or, et 6000 livres, de banque, à 108 1/2.

Dans le change sur France, 25,000, 40.000 et 50,000 francs, en commercial No. 1, à 3 72 1/2, 70,000 et 75 000 à 3 71 1/4, 250,000, en change de premier ordre, à 3.70.—Le sterling peut être coté à 152 1/4 à 152 3/4 le connaissement No. 1, 153 le change de premier ordre, à 153 1/2 à 151 1/2 le change de banque, le change sur France, à 3.72 1/2 à 3.71 1/4 le commercial No. 1 et 3.70 à 3.67 1/2 le change de banquiers et de banques.

Le change américain est resté ferme aux cours antérieurs. Les banques ont tiré sur New-York à 1/2 d'escompte. Les ventes au commercial sont: $10,000 sur New York, à vue, à 5/8 d'escompte, $30,000, $50,000, $60,000, $65,000 et $70,000 à 1/16, $30,000 à 3/4. Le marché était calme et la demande pour remises modérée.

20 actions de la Banque de la Nlle-Orléans se sont vendues à 28 50 et 30 du chemin de fer de Carrollton à $83. Lundi soir, au board, 20 de la Banque de la Nlle-Orléans et 50 à $28 1/2.

Les bons de la ville sont cotés à 79 à 80 les coupons et 66 à 67 les émissions en faveur des chemins de fer.

Les billets de la ville ont été lourds, les détenteurs s'étant montrés anxieux de les vendre. Les acheteurs ont encore l'avantage. Il ne s'en est vendu, néanmoins, que de petites sommes à 8 1/2 à 9 d'escompte les petits et le 1/2 à 8 1/2 les gros. Les courtiers ont vendu les premiers à 7 et 7 1/2 et 8 et les seconds à 14 1/2. Lundi soir, au Board, $2000 ont changé de mains à 8. Les billets de la banque de la Louisiane sont négociés à 30 à 35 cents à la piastre.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Mardi soir, 3 mars 1868.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 7200 balles qui ont changé de mains à des prix qui montrent une amélioration en moyenne de 1/4 c. Nous cotons actuellement l'ordinary à 18 à 18 1/4 c, le good ordinary à 19 1/4 à 20, le low middling à 20 1/4 à 20 1/2, le middling à 21 1/4 à 21 1/2, et le strict middling à 22 à —. A l'ouverture du marché, l'approvisionnement offert était d'une exiguité telle que les opérations en ont été entravées. Les recherches qui, malgré cela, étaient générales, et plus tard dans la journée, des échantillons ayant été ouverts, et des télégrammes annonçant une hausse de 1/8 à Liverpool étant venus donner une impulsion active à la demande, le mouvement s'est considérablement ravivé, et a amené des ventes qui ont pu former le fort montant cité plus haut. Nous avons porté la hausse en question à 1/4 c, mais nombre d'autorités l'ont portée à 1/4 à 1/2 et cotent en conséquence.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	3139	
précédemment	519936	
		523075
		538331
Expédié aujourd'hui	2655	
précédemment	427797	430452
Stock en mains		107879

Les expéditions de coton ont embrassé 781 balles à destination de Philadelphie, 869 pour Vera Cruz et 1005 pour Liverpool.

SUCRE ET MELASSE—Il est arrivé ce matin 31 boucauts de sucre et 156 barils de mélasse. Le marché est calme, mais bien que les envois qui nous parviennent soient faibles, toujours est-il qu'ils ne se vendent que lentement; les prix de l'article sont plus bas. Nous cotons actuellement le sucre bon commun 13 c la livre, fair 13 1/2 à 13 3/4 c. good fair 14 à 14 1/4, fully fair 14 1/2, prime 14 3/4 à 15 c, choix 15 1/2 c, jaune clarifié 16 à 16 1/4 c, blanc 16 3/4 c. Mélasse prime 80 à 82 c le gallon. Recuite 65 à 85 c. Hier un chargement de 200 boucauts de mélasse muscovado s'est vendu à des conditions privées.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Belle Lee, de Louisville et le Lady Gay, de St Louis, sont arrivés ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—Le marché est calme et les prix de l'article ont baissé de 25 cents le baril. Ventes aujourd'hui de 350 barils, dont 50, 100, 200 et 200 de superfine à $10, 100 de simple extra à $10 25; 150 de double extra à $10 50, 110 do à $10 75 et 10 de triple extra à des conditions privées.

MAÏS—Les approvisionnements au débarcadère ayant été presque tous vendus hier, le marché est aujourd'hui plus ferme et les prix plus pleins. Les ventes ont embrassé 10750 sacs, dont 600 d'ordinaire mélangé à 92 1/2 c, 400 de blanc en sacs de seconde main à 92 1/2 c, 6000 de blanc à 94 c, 200, 600 et 800 de blanc et 100 de jaune à 94 c, 700 de blanc et de jaune, en lots, 300 de jaune et 1000 de jaune à 95 c le boisseau.

AVOINE—Les détenteurs ont été plus fermes dans leurs vues, aujourd'hui et ont préféré emmagasiner leurs stocks plutôt que de vendre aux prix les moins élevés d'hier. Ventes de 330 sacs, dont 70 et 100 à 77 c, 160 à 77 à 78 le boisseau.

SON—100 sacs ont changé de mains aujourd'hui à $1 70 et 250 à $1 75 les cent livres. Ce qui est une hausse.

FOIN—Le marché est calme et fléchissant—Ventes de 170 balles de foin prime de la rivière Ohio, à $18 et 100 à $19 le tonneau. Le chargement d'un bateau, composé de 1200 balles de choix a changé de mains à des conditions privées.

PORC—Le porc est rare et en demande. Un lot de 50 barils de mess s'est vendu à $27 le baril. L'article se vend en détail à $27 50 le baril.

BACON—Les approvisionnements de l'article sont faibles, et dans cette branche, les affaires ne se font qu'en détail à 13 1/4 à 13 1/2 cts la livre d'épaules, 15 à 15 1/4 c pour les côtés ribbed, 16 à 16 1/2 pour les côtés clear ribbed, 16 3/4 à 17 cts pour les côtés désossés et 18 à 18 c pour les jambons passés au sucre.

SAINDOUX—Le marché est calme mais ferme et le stock en mains est faible. Le prime en tierçons est coté, à prendre en gros, à 16 1/2 à 17 cts. en barillets 17 à 17 1/2 c la livre.

VIANDE VERTE—Les épaules se vendent par placements à 11 c., les côtés clear ribbed 14 cts la livre.

CHANDELLES DE STAR—Un lot de 25 caisses de chandelles de 12 onc s'est vendu à 19 cts, 25 do de poids plein à 24 1/2 c la livre.

SEL—Un chargement de 3000 sacs de sel de Liverpool s'est vendu aujourd'hui au prix réduit de $1 50 le sac.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 4 mars 1868.

Arrivé hier—308 bœufs du Texas, 8 bœufs de l'Ouest, 370 veaux et veaux d'un an, 15 cochons, 385 moutons, et 7 vaches à lait.

Vendu—381 bœufs du Texas, 8 bœufs de l'Ouest, 14 veaux et veaux d'un an, 28 cochons, 250 moutons, et 5 vaches à lait.

A vendre—768 bœufs du Texas, 992 veaux et veaux d'un an, 185 moutons, et 26 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	— 8 à	— 12
do do 2me qualité, do	— 8 à	— 9
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête....	45 — à	60 —
do do 2me qualité, do	25 — à	35 —
do do 3me qualité do	15 — à	20 —
Cochons par liv.,	— 9 à	— 10
Moutons 1ère qualité par tête....	4 00 à	6 00
do 2me do do	2 50 à	3 00
do 3me do do	1 50 à	2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête....	— — à	— —
Vaches à lait, de choix, par tête....	80 — à	125 00
do de 2e qualité, par tête....	50 — à	80 00
Veaux d'un an, par tête....	10 00 à	12 00
Veaux de lait par tête....	5 — à	14 00
Chèvres par tête....	1 50 à	4 00

Décédé mardi, le 3 du courant, M. l'Abbé FRANÇOIS ISIDORE TURGIS. Son corps est exposé à la Chapelle Obituaire, au coin des rues Conti et Remparts.

Une messe solennelle sera chantée à la dite Chapelle, jeudi matin à 8 heures, et ses funérailles auront lieu le même jour à quatre heures précises de l'après-midi.

Tous les membres du clergé, ainsi que ses amis et connaissances sont invités à y assister sans autre avis. 2

Société des Enfants de Marie.

Tous les membres de cette Société sont invités à s'assembler à la Chapelle Obituaire, jeudi, à trois heures et demie de l'après-midi, pour se joindre au cortège de leur directeur. 2

Décédé, à Nort (Loire-Inférieure) le 19 décembre 1867, LOUIS THÉODORE LEDUC, ayant résidé 30 ans à la Nouvelle-Orléans.

Décédé, mardi, 3 mars, à 10 heures du soir, CHARLES CRAMPON, à l'âge de 44 ans, natif de Pozières, département de la Somme (France.) Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mercredi, 4 mars, à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé à sa dernière demeure, rue Prieur No 64, entre Palmyre et Commune.

De la part de sa famille.

Décédé, hier matin, à une heure moins un quart, à New-York, à la résidence de son gendre, CHARLES P. PALMER, ROBERT SLARK, natif de Sheffield, (Angleterre) âgé de 73 ans, habitant de la Nlle-Orléans depuis cinquante ans.

Dissolution de Société.

D'UN commun accord, la Société existant sous la raison sociale de OLIVIER BROUSSARD & CO. est dissoute à partir de ce jour, 4 mars 1868.

M. P. F. Pecquet est chargé de la liquidation de ladite société.

Nouvelle-Orléans, ce 4 mars 1868.

O. BROUSSARD, junior, R. A. PECQUET. 4mars—3f

NOUVEL ÉCLAIRAGE!

Huile Anchor! Huile Anchor!

HUILE NON EXPLOSIBLE. A VENDRE Au No 849, rue des Remparts, (Encoignure Désirée.) 4mars—1m—3fpe

Eau de Seltz Goudronnée. BOISSON APERITIVE, TONIQUE ET DIGESTIVE. A QUINZE CENTS LA BOUTEILLE, PORTÉE A DOMICILE.

S'adresser à la Louisiana Seltzer and Mineral Water Manufactory. No 71 RUE POEYFARRÉ, ou par la Poste "Glass Box No 1513."

Trémoulet & Letorey, Propriétaires. 4 mars—3f

Couturières. ON demande pour le Théâtre de l'Opéra deux bonnes COUTURIÈRES qui seront employées immédiatement. S'adresser à Mme Calabresi. 4 mars

Perdu. Par le soussigné, un chien setter noir. La personne qui le ramènera recevra une récompense libérale. AD FRERICHS. 4mars—3f rue Prytanée, coin Toledo

A LOUER. La grande maison en briques, ayant huit (8) belles chambres et un grand lot, No 226 de la rue Royale. Un bon locataire peut l'avoir à un prix modéré. S'adresser à l'un des magasins de Mr Dansiger, rue Royale, No 230, coin St Philippe, ou au No 163 de la rue du Canal. 4mars

Bureau du Quartier Maître—Armée des E. U. Nlle-Orléans, Lne, 2 mars 1868.

AVIS est donné que conformément au paragraphe 5 des ordres spéciaux No. 40, datés du Quartier-Général du Cinquième District Militaire, Nlle-Orléans, Lne, 29 février 1868, un contrat pour construire la levée de l'habitation connue sous le nom de "Habitation d'Ezra Davis", dans la paroisse St Charles, Lne, rive droite du fleuve, à environ 22 milles de la Nlle-Orléans Lne, sera adjugé conformément aux plans et au cahier des charges qui seront soumis par W. A. F., ingénieur d'Etat au plus bas enchérisseur, le 7 mars 1868, à midi, au bureau du capitaine C. H. Hoyt, assistant Quartier-Maître aux Etats Unis, au No 104 de la rue du Camp, à la Nlle-Orléans, Lne.

On peut voir le cahier de charges à son bureau, avant le jour et le jour de l'adjudication.

C. H. HOYT, Capt A du Quartier-Maître, A. des Etats-Unis. 3mars—5

Whiskey, Vin, Cognac. 300 BARRIQUES Vin de Bordeaux à $45 la barrique. Whiskey, Brandy et Cognac, à meilleur marché qu'ailleurs. A vendre par B. CAMET, Importateur et commissionnaire, 16fév—1m 31 rue Dumaine, entre Chartres et Levée.

La Malle des Etats-Unis, ENTRE La Nlle-Orléans et New-York. ET TOUTES LES VILLES DE L'EST.

Sera transportée, par ordre, sur le GREAT MIDDLE ROUTE (Grande voie du Centre), via HUMBOLDT et LOUISVILLE.

A cause de sa rapidité et les facilités plus grandes offertes par cette ligne.

La Compagnie du Chemin de Fer de Louisville et de Nashville a le contrôle de toute la ligne entre Memphis et Louisville; c'est la seule ligne qui a deux convois tous les jours, de Memphis à l'Est.

A Louisville, il y a quatre convois quotidiens pour les points de l'Est.

Les billets pour la voie de Humboldt peuvent servir pour la voie de Nashville à l'option des passagers.

Pour les détails et pour les billets, s'adresser au Bureau, au coin des rues Camp et Commune, et au dépôt du chemin de fer de Jackson.

A. W. ROUNTREE, Agent-Général au Sud. 1er mars—1m

Etat de situation de la Banque des Marchands le 24 février 1868, avant la reprise des opérations actives.

PASSIF.

Capital—8 472 actions à $30		$154,160 00
Dépôts individuels	$8,479 93	
Dû aux Banques et banquiers	137 40	
Dividendes non payés	5,635 00	
Checks sur New York (non payés)	38 70	14,251 03
Circulation		19,015 00
		$35,266 03

ACTIF.

En caisse	$38,875 39	évalué à	$38,875 39
Effets à recevoir	16 599 74	"	16 599 74
" protestés	193,179 07	"	58,000 00
100 bons de la ville de la N. O. en faveur des chemins de fer	100,000 00	"	65,000 00
100 bons du Chemin de fer de Jackson, 1ère hypothèque	100,000 00	"	65,000 00
40 actions de la Banque des Marchands prises en règlement	1,200 00	"	800 00
Coupons d'intérêt, passé dû	360 00	"	216 00
Maison de banque (en litige)	20,000 00	"	....
Propriétés foncières	42 000 00	"	42 000 00
Installations de la nouvelle banque, &c.	2 500 00	"	2,500 00
	$512,714 21	"	$286,991 17

1er mars—15j THOS. I. DIX, Caissier.

Vente pour cause de départ AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

A PARTIR de ce jour je vendrai toutes les marchandises que j'ai en magasin à 30 0/0 au-dessous du prix coûtant, savoir:

LIBRAIRIE:

Ouvrages de classe: Alphabets, Grammaires françaises, Méthodes pour apprendre le français, Dot l'espagnol, Dictionnaires français, Contes et Historiettes, Ouvrages pour jeunes personnes.

Ouvrages de Science, Do de Médecine, Manuels Roret sur l'Industrie les Arts, &c., &c.

Romans français, Pièces de Théâtre.

Paroissiens, Manuels de Piété, &c., &c.

—AUSSI—

Fournitures de Bureau: Registres, Journaux et Grands Livres de toutes grandeurs, Copie de Lettres, Papier à Lettre américain et français, Enveloppes, Encre noire française, Portefeuilles de tout genre, Cire à cacheter, Encriers et Ecritoires, Papier à Dessin en feuilles et en rouleaux pour architectes, Modèles à Dessin, Boîtes de Couleurs, Crayons.

Couteaux de poche de Joseph Rodgers, Ciseaux fins de Paris, Limes pour Cors aux pieds, &c., &c.

Cartes à jouer.

Plateaux en Alfénide, Cuillers à Soupe, Casse-noix, &c. Boîtes de Jeu de Marons garnies et non garnies. Boîtes de Dominos, Dés, Loto, Do Whist, Jeux d'Echecs, &c. Peignes à chignon, Porte Cigares, Portes Cartes de visite, Sacs de Dames, &c. &c.

A. BALU, 22 fév—1m 50, Rue de Chartres.

Belle propriété à vendre ou à louer. Rue St. Philippe No. 308.

Une belle maison de résidence à étage, bâtie dans le genre le plus moderne avec toutes les cheminées en marbre blanc, ayant au rez-de-chaussée un double salon avec arche, salle à manger, vestibule, quatre chambres à l'étage supérieur, vestibule et balcon sur la rue et sur la cour, cuisine à étage contenant huit chambres, cour carrelée, cave, etc.

La dite propriété sera vendue à l'amiable ou bien louée à raison de $70 par mois. S'adresser rue d'Orléans No 76. 2fév—1m

WASHINGTON EXCHANGE, RUE ST.-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire. 5 fév—1an

MERCHANTS' EXCHANGE, (BOURSE DES NÉGOCIANTS) 166.......Rue de la Commune.......166 (Près Carondelet.)

ON trouvera constamment à la buvette, les meilleurs vins liqueurs, ale, porter, &c.

Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

30 jan—3m FRANK HERBER, Directeur.

$5000 de Récompense.

UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assurances, pour des renseignements qui, donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner la ou les personnes impliquées soit comme instigatrices soit comme auteurs du crime d'avoir mis le feu à l'entrepôt de la Douane, No 11, ou à son contenu, qui ont été détruits récemment dans les rues de la Nlle Levée et Fulton.

JNO YOUNES, Surintendant pour les incendies. 1er fév—3 m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres A. BROUSSEAU & CO., Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce, toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—Les rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Druggets, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 20 sept

UNE NOUVELLE LUMIERE.

Anchor Oil! Anchor Oil!

PLUS d'explosion! Un tiers meilleur marché et durant autant que l'huile de charbon. Ni mauvaise odeur ni fumée. Il suffit de mettre un nouveau bec à la vieille lampe. La puissance de cette huile est de cinquante pour cent au dessus de celle de l'huile de charbon; la lumière en est plus fine que celle du gaz, elle l'égale sous le rapport de la beauté, de la propreté et de la sûreté.

L'huile "Anchor" est l'invention d'un chimiste expérimenté et mérite de prendre place parmi les plus grandes merveilles du siècle de découvertes. Elle a obtenu le seul diplôme que la Foire de St. Louis aurait destiné aux huiles, et à la Foire de Cleveland, le premier prix lui a été décerné.

R. A. WENTZEL, Rue Royale, No 209, coin Dumaine, Seul agent pour la Louisiane.

☞ On demande des agents. 28 fév—1m

Vermicelli, Vermicelli, MACARONI. MARRONS.

1000 caisses VERMICELLI et MACARONI d'Italie, A vendre par F. AVET & CAMBON, 29 fév—6f Rue de la Vieille-Levée, Nos 59 et 61.

Avis. BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Nlle Orléans, 28 février 1868.

LE 1er MARS cette Banque sera transférée à l'angle de la rue de Canal et du passage de la Bourse. N. AUGUSTIN, Caissier. 29 fév—6f

T. B. MOORE, Poseur d'installations de gaz et plombier, 84.......RUE BARONNE.......84

ANNONCE au public qu'il vend, en ce moment, tout son stock d'installations aux prix coûtant, au comptant. Il pose les installations de gaz et les tuyaux dans les maisons, aux prix les plus raisonnables. Il a constamment des baignoires, des installations de lieux d'aisance, des robinets, &c. 2fév—1m

Avis. LA Société C. KOCK & CO. est dissoute, et le soussigné, se retirant des affaires, assume la liquidation pour son compte et en son propre nom. CHARLES KOCK. Nlle-Orléans, 29 février 1868. 29 fév—6f

Vins d'Espagne exclusivement. EN MAGASIN, D'IMPORTATIONS RÉCENTES 60 quarts de pipe, vin catalan de table "St-Vicente" 30 Barillets—vins de dessert des marques suivantes: Macabeo, Garnacha, Rancio, Sherry et Porto. 125 Barillets vides espagnols. A vendre par M. PESANT, agent, No 5, Carondelet. 21 fév—15f

A vendre, GROCERIES. La nouvelle grocerie située au coin des rues Ste-Anne et Miro, ayant un stock de choix et une bonne clientèle. On la vendra à bon marché avec le transfert d'un long bail de la propriété. S'adresser à F. REICHMANN, au coin des rues Ste-Anne et Miro. 28fév—6f

A LOUER: ECURIE, REMISE et GRANDE COUR, propres pour chevaux, voitures, wagons, charrettes drays, &c. S'adresser chez J. Barré, sellier, rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe. J. Barré annonce au public qu'il a reçu un assortiment de sellerie, harnais, selles, brides et articles de chasse par le steamship Panthéon, venant du Havre. Rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St Philippe. 28 fév—3 m—(les 2)

A VENDRE. UNE GRANDE TOMBE (avec un terrain) touchant à celle de M. St Rome dans la rue St-Louis, près la rue Claiborne. S'adresser au No 176 de la rue du Camp, près Julia.—Egalement un cottage complètement meublé, (à vendre ou à louer) situé à Mandeville sur le bord du Lac Hôtel François;—un autre cottage non meublé, ayant huit chambres, près la rue Amour. Le loyer est très modéré. S'adresser au No 176 de la rue du Camp. 2 fév—1m

ENDUIT DESSICATEUR contre l'humidité des murs.

J'AI cru devoir faire connaître, dans l'intérêt de ceux qui souffrent à cause des appartements humides et malsains qu'ils habitent, qu'ayant composé un ciment spécial pour intercepter l'humidité des murs, je suis à même de rendre les chambres, magasins ou appartements de rez-de-chaussée aussi sains et secs que ceux des étages supérieurs. Je puis aussi me charger d'établir les planchers en bois, au niveau de terre de manière qu'ils ne souffrent pas de l'humidité du sol.

La qualité du ciment composé étant de beaucoup supérieure à celle du ciment ordinaire, ne diffère pas dans le prix des travaux que je puis faire.

Trois jours suffisent pour rendre une chambre en parfait état de sécheresse et habitable indéfiniment.

Nos 103 et 105 rue Bourbon, à côté de l'Opéra. 25 fév—1m

PLUS DE MAUX DE DENTS. Chirurgien-Dentiste, Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale. ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE. Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations de 9 à ... 17 mai

Le Dr. F. H. Knapp, Chirurgien dentiste, A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il continuera d'exercer toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations est assez connu à la Nouvelle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents sans douleur et sans le moindre danger. 1nov—6m

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825.] Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES À VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dresser, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues à tourneaux, des Grils, à exécuter toutes sortes de travaux pour les habitations de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud. LEEDS & Co. 14 sept—6 m

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY inventeur du meilleur pilon à riz et qui, depuis trente ans, construit et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO. 14 déc—3m Au coin des rues Delord & Foucher.

L. CRESSON, PEINTRE, 103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra. Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIETÉ: images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

R. G. BARROW, AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES —ET— Agence Générale. Bureau 15.......Rue Carondelet.......15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résidant, bureau, rue du Camp No 94, au-dessus du magasin de J. A Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Ascension, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et résident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser au No 94 de la rue du Camp. 8 janv—3m

AGENCE GENERALE

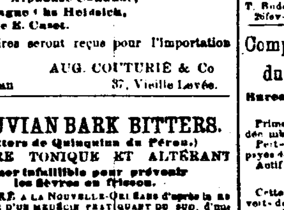

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, Do Alphonse Cahuzac, Champagne Chs Heidsick, Porter de E. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co 2fév—1an 37, Vieille Levée.

PERUVIAN BARK BITTERS. (Bitters de Quinquina du Pérou.) CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT. Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLEANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ECORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PEEL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres. Gde. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros] A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MAGASINS.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris. 22 août Rue Conti et Bourgogne

MALADIES DES YEUX. LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 149 rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 oct—6m—1tj

TRAITEMENT SPÉCIAL GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires.—Le Docteur se charge de la Surdité si chronique qu'elle soit. Cabinet de consultation, encoignure de Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14janv—1an

J. Hernandez, COURTIER, 11.......rue Carondelet.......11 A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats etc. 2 fév—3m

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE. HAY & MEHLE, NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner. Rue du Commerce, 62 (44) Nlle-Orléans.

Loterie de l'Etat de la Georgie, Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 3 MARS —No 219

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
53	65	21	20	12	32	37	8	1	3	42	7	13		

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud, ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 47 de la rue St-Charles, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE C. JOHNSTON, Agent. 5 fév—1m

EXTRAIT DE CALDWELL.

HUILE qui rend aux cheveux gris leur couleur primitive et soulage promptement les douleurs névralgiques de la tête. Elle a une odeur délicate, rend la chevelure flexible et lustrée, et en favorise la croissance. Inutile de se laver les cheveux, afin d'employer la préparation qui, du reste, ne tache ni la coiffure ni l'oreiller.

A vendre par tous les principaux chimistes et pharmaciens et au dépôt de M. Félix Saron, rue Baronne, No 14. G H. CALDWELL, propriétaire de la patente.

Hôtel des Etrangers, rue de Chartres No 129, Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1868.

Après avoir soumis à une épreuve le CALDWELL EXTRACT pour les cheveux, et en avoir fait l'application moi-même, j'ai reconnu que c'est une des meilleures compositions inventées jusqu'à présent. En foi de quoi j'ai apposé ma signature. FELIX SARON, importateur de cheveux, dépôt No 14 rue Baronne, près Canal. 19 janv—PP—D.Merc.V

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 3me maison après la rue de Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant du protoxide d'azote. 24mars—PP LeL

AVIS. JE préviens mes clients qu'à partir du 1er mars, mon établissement de bijouterie est vendu à M. A. BONNET, du No 69 rue St Pierre, lequel je prie leur recommander pour le même genre d'affaires.

Je prie aussi ceux qui ont des objets chez moi de venir les réclamer avant la fin de ce mois, ainsi que ceux qui restent à me devoir de me payer jusqu'au même temps. HENRY PFICKER. 27fév—6f 65, rue Royale, entre Conti et Bienville

MOULOR & DUMESTRE. IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS, 12.......Rue de Chartres.......12. Anciennement même rue No 160.

Bois de choix pour comptoirs, etc. DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour cause de cessation. A vendre également, au fort ici de pin jaune pour planchers et plafonds. ALEX. McCONNELL, Carondelet No 184.

Bois, Charbon, Sable, &c. J. C. KATHMAN, (Fabrique de Toits des Tropiques), Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, sable blanc et Bois de Chauffage, RUE BIENVILLE, No. 224, Coin Marais, Nlle-Orléans. LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 38 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

BOIS DE CONSTRUCTION. VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par V. DEMORUELLE, Coin Toulouse et Bosda.

☞ Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires. 15février—1an

BOIS DE CONSTRUCTION. GEORGE MERZ, Moulin à raboter et chantier de bois de construction. Au coin des rues Toulouse et St. Patrice, Vieux Bassin. DU Bois préparé et brut, des chassis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 18mai—1an

JACOB OTT, Entrepreneur, RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. Fait et répare les caves. Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez S. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 12 nov 1an

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY. (Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.) CAPITAL.......$5,000,000. Emission de polices payables en or et en livres sterling. R. G. MUSGROVE, agent général, 63.......Carondelet.......63.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nlle-Orléans, 17 février 1868.

LE 10 du courant, à une élection de Directeurs de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus: Jules A Blanc, E. Poels, Henry Renshaw, A. D. Grieff, J. Prados, Oscar Rocher, Paulin Durel, W. A. Gordon, Sam McConnell. Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M JULES A. BLANC a été réélu Président à l'unanimité. Par ordre de L. BERNARD, Caissier. 18fév—15f

BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Nouvelle-Orléans, 4 février 1868.

LE 3 du courant, à une réunion de Directeurs, il a été résolu que les actionnaires de la banque seront priés de se présenter au local de la banque, le SAMEDI, 7 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, afin de voter sur la question de savoir s'il conviendrait de faire une réduction du capital.

L'attention des actionnaires est appelée sur le tableau courant qui figure dans le rapport du comité et a trait à la valeur actuelle de l'actif de la banque. N. AUGUSTIN, caissier.

Evaluation des bons et autre actif de la banque de la Nouvelle-Orléans

		évalués à	
377 Bons consolidés de la ville	$377,000 00	$80 00	$301,600 00
273 Bons de l'Etat, (ancienne émis.)	182,000 00	40 00	72,800 00
61 Bons de l'Etat, (amortis 20 ans.)	55,100 00	35 00	19,775 00
145 Dito Emission de 1862	145,000 00	* *	* *
55 Bons de la Cie du chemin de fer Mississipi Central	33,330 00	50 00	19,250 00
34 Bons de la Cie du chemin de fer du Sud	32,300 00	40 00	12,680 00
494 Actions du chemin de fer du Sud	15,467 00	5 00	1,282 00
50 Actions de la banque de l'Union	2,000 00	30 00	1,000 00
55 Actions des Marchands	1,375 00	10 00	550 00
5 Actions du Crescent City	165 00	12 00	60 00
50 Actions de la Nlle-Orléans	2,600 00	24 00	1,200 00
Scrips d'assurance	741 00	50	370 00
Effets escomptés, en mains	60,200 83	50	30,100 41
20jv Escomptés depuis lors	7,300 00	Pair	7,300 00
Propriété foncière	90,000 00		65,100 00
Billets protestés et suspendus	885,917 34	10	88,591 72
Réclamations de coton	405,000 00	* *	* * *
Mandats d'Etat	5,415 00	70	3,790 00
Réclamations en suspens	97 00		* * *
En caisse le 26 janvier	175,856 52		175 856 52
	$2,481,... 50		$796,317 65

PASSIF.

Emission évaluée	$20,900 00	
Dépôts individuels	181,916 65	201,816 65
		$594,401 00

5 fév—1m Nouvelle Orléans, le 26 janvier 1868.

Banque City Nationale de la Nlle-Orléans, NLLE ORLEANS, Lne, 25 février, 1868.

LE 24 du courant à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année: C. T. Buddecke, Louis Schneider, Fred. DelBondio, Wm. Edwards, Edw'd Conery, Henry Abraham, Jno Marks, Frank Roder, Hern Rice.

Et aujourd'hui à une réunion des Directeurs, M. C. T. Buddecke a été élu Président de la banque. 26fév—1m JULES CASSARD, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans. Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,590 00
Pertes, taxes dépenses, réassurances, &c., payés dans la même période	217 740 78
Actif le 31 décembre 1867	670,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants des primes, contre les risques de mer, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président. WM M. PERKINS, Vice-Président. A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs— J. M. Allen, J. H. Ledwigen, E. K. Converse, A. Moulton, Wm Chambers, A. H. May, S. P. Ethell, John F. Moore, Robert Hare, Wm M. Perkins, J. E. Isenhour, John C. Rogers. 21 fév—11 déc 1 2 jours.

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL. MARS 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B: Barbot, cordier; Bressais; Bonnenvier; Bosk Nicolas; Bibi Mme et ses enfants; Barbe Mme, née Gomer; Blaise Jean.
C: Charmolue Paul; Cottu Frédéric; Cesera Auguste; Cajus Mme, née Catoire; Crombeck Auguste.
D: Dozat Dominique; Durand Aud é; Dupont Joseph; Decoste M. et Mme; Derey M. et Mme; Dufour Numa; Dufeder Antoine; Dionis Edouard; Debrulle Alexis; Deslest Pierre Charles; Desmousseaux Pierre.
E: Estampe Pierre; Espagnou Ja Florentin.
F: Féré-Ligé Bernard; Fourrier Mme Vve, née Bujol; Faloy Ernest.
G: Giraud François; Guy Charles; Gallard Auguste; Guérin Mme Vve née Catoire; Gollain Théophile; Gimbert Isidore; Gaise Mme née Meunier.
H: Hamilton Mme née Julie Holleit; Hisler Antoine.
J: Jacob Nicolas.
K: Kraille Jacques.
L: Lemort François; Lapuyade Jules; Lapuyade Pierre; Lacoste Auguste; Le Son Louis; Lambaey François; Levy, restaurateur; Leh...re Pierre; Lapeze Mme née Vautier.
M: Mesurre Mme; Marron Louis; Miejolet Pierre; Malsac Mme; Maury Philippe; Mabel Auguste; Milaine François; Maningest Paul.
O: Osard, le docteur; Ollivier Louis.
P: Presso Philippe.
Q: Quartier Arsène Mme Vve.
R: Ravel Léon; Rufat Jacques; Raybaud Eugène; Raybaud Alexis.
S: Scudine Jules; Santin Ernest.
T: Toulouse Laborie; Tochou Fedolet; Thomas Nicolas.
V: Valmorony Louis Mme Ve; Vincent Eugène; Valedi Jules; Vendel Benedick.
W: Wolf Françoise Mlle.

La chancellerie du Consulat de France sise rue St. Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours, (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 1er mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky POUR LE 3 MARS—CLASSE 206. Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
13	70	57	67	48	50	37	1	55	31	27	43	2		

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD. Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS—Méfiez-vous des prétendues loteries.—Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux; que les tirages sont toujours exacts. 24 fév—1m Bureau, rue St. Charles, No 40.

A LOUER, jusqu'au 1er Octobre, Pour le compte de C. B. Broadwell. La délicieuse RÉSIDENCE située sur le Chemin du Bayou entre les rues Galvez et Derbigny, ayant deux chambres, un grand corridor et tous les agréments modernes; une grande cour; un jardin planté d'orangers, de figuiers et autres arbres fruitiers—A louer également, une petite maison contiguë dans la rue Derbigny, entre les rues Dumaine et St Philippe.—Très bas prix pour de bons locataires. S'adresser à W. F. CHAPMAN, 27 fév Coin Claiborne et Chemin du Bayou.

Magasin à louer. A louer, un magasin situé rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, No 5. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux. A. RALU. 27 fév—10f

LE Dr CHS DELÉRY, de la Faculté de Médecine de Paris, annonce au public qu'il donnera des consultations tous les jours de midi à deux heures, à son domicile, rue des Remparts 179, entre Ste Anne et Dumaine. Il s'occupera spécialement des affections de poitrine. 5fév—1m

AUGUSTIN & BURTHE. CABINET D'AVOCATS. D. AUGUSTIN, JAS. D. AUGUSTIN, E. BURTHE. Com. des E. U. Notaire public. Notaire pub. AVOCATS ET CONSEILLERS. 4 fév—1m No 16, rue Carondelet.

Tout le monde le prend. AMER DE BRADY, POUR LES FAMILLES.

CET Amer guérit de la DYSPEPSIE, de la DYSSENTERIE, de la CONSOMPTION, de la TOUX, du CHOLERA MORBUS, des MALADIES de FOIE et des MAUX DE REINS.

Il est sans égal. C'est un préservatif infaillible des FIÈVRES EN FRISSON.

Il ne faut donc pas s'étonner que CHACUN LE PRENNE.

Pour les voyageurs et tous ceux qui sont exposés à souffrir de changement de diète et du changement d'eau, une bouteille de ce médicament est d'un grand secours. Toutes les familles devraient s'en pourvoir. C'est un remède agréable, qui se prend sans le moindre danger et qui agit promptement.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands. Fabriqué et à vendre, en gros, par D. C. BRADY & CO, 46, Fourth street, Louisville Ky. ETHELL & THOMAS agents généraux, Rue Poydras, No 105, Nouvelle-Orléans Lne. 15 fév—1m

Avis important. Le soussigné offre d'envoyer aux personnes responsables qui le désirent, une machine patentée à laver qu'il laissera, à l'essai, le temps nécessaire pour en connaître les mérites; il enseignera la manière de s'en servir.

La Machine est simple et très économique; elle emploie pour blanchir, moins d'eau, beaucoup moins de savon et de temps que toute autre méthode; elle sert également à passer au bleu et à amidonner.

Le soussigné garantit que la Machine ne laisse rien à désirer pour la perfection du blanchissage, qu'elle ne déchire pas le linge et n'arrache les boutons, quand qu'il n'y a pas de frottement.

Il y a attaché à la Machine un pressoir très ingénieux et parfait de tout point.

L. A. GAILLARD, No 105, rue Poydras, Nlle-Orléans. 26 fév—3m Mar. V. et D

Madame STEWART, 236.......Rue d'Orléans.......236. Première porte au-dessus de la rue Claiborne. Vient d'arriver d'Europe et s'est établie à la Nlle-Orléans. C'est une des plus célèbres NÉCROMANCIENNES du siècle. Elle consulte d'abord les cartes, puis elle lit dans la main. Elle est persuadée de pouvoir satisfaire les personnes qui la consulteront. Consultations tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir. 22 fév—1m—PP

A. LOPZ, 134 RUE DES REMPARTS 134 (entre les rues St-Pierre et Toulouse). A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'elle vendra son stock de véhicules à très bas prix. Le stock se compose de barouches, cabriolets de médecins, buggies, jersey wagon et buggy découvert. D'habiles ouvriers sont chargés de faire les réparations de toute espèce de véhicules.

GRAINES DE JARDINAGE. Graines de jardinage de Landreth —Récolte de 1867. H Hafner a maintenant un choix complet de graines de jardin d'hiver et de printemps, et il reçoit de nouvelles graines de Landreth & Son, à Philadelphie. Un beau lot d'oignons. Un choix de graines de fleurs. Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines par douzaines, centaines ou milliers de paquets. H. HAFNER, Rue St-Charles, No 105, En face du Théâtre St Charles. 26déc—3m

COUTEAUX A TABAC. J. TRICHARD, 23.......Rue d'Orléans.......23. Fabricant de COUTEAUX à hacher et à trancher le TABAC. Fait aussi: BÉQUILLES pour grandes personnes et enfants. Répare les MEUBLES, fait des travaux de MENUISERIE &c.

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, RUE DU CANAL, entre Bourgogne et Remparts.

TAXES! TAXES!! TAXES!! Avis aux Contribuables. DES WARRANTS en sommes à la convenance des acheteurs, pour payer les taxes d'Etat et de la Convention, à vendre à un escompte libéral, au No 11, rue CARONDELET, par J. HERNANDEZ. 11 fév—1m

HARENGS DE HOLLANDE, Reçus directement par le navire ISLAND HOME. SAVON DE A. B...ARD. ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES. A vendre par S. HESSE. jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT. SCRUGGS & BARTLETT, ENCANTEURS, No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée. ☞ Avances faites sur consignations. 25 jan—1an

La plus grande réduction de ce jour. CARTE DE VISITE à $1 50 par douzaine. A. CONSTANT, PHOTOGRAPHE, No 91, rue Hôpital, entre Chartres et Vieille Levée.

M. CONSTANT annonce à ses amis et au public en général qu'étant revenu de la Société Photographique, il est en mesure de prendre sa carte au prix de $1 50 par douzaine.

Le salon est ouvert TOUS LES JOURS de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Nota—Les personnes qui désirent envoyer des portraits en Europe pourront en charger M. Constant. 12janv—2 m fp—PP

AUGUSTE BROUÉ CAMPEMENT-RESTAURANT. Le soussigné a ouvert depuis le 2 Janvier, au No 281 rue de Chartres entre Dumaine et Saint Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera. 5fév—1m AUGUSTE BROUÉ.

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DEVRON. No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. On peut, pour plus de renseignements, se procurer les prospectus à l'établissement.

COLLÈGE DE LA LOUISIANE, Dirigé par M. le colonel A. FERRIER. PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une attention particulière.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, l'arithmétique commerciale et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 194, entre Bourgogne et Remparts. 25 oct